

Mémoire présenté au Bureau d'audience publique sur l'environnement

dans le cadre des audiences publiques sur
le projet de parc éolien de Massif du Sud

Montréal

20 janvier 2011

© 2011
AQPER
211, Place d'Youville, suite 04
Montréal, QC, H2Y 2B3

SOMMAIRE EXÉCUTIF

1 Répondant au second appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution, le parc éolien de
2 Massif du Sud prévoit l'installation dans les municipalités de Notre-Dame-Auxiliaire-de-
3 Buckland, Saint-Philémon, Saint-Luc-de-Bellechasse, Saint-Magloire, localisées dans
4 les MRC de Bellechasse et des Etchemins, de 75 éoliennes totalisant une puissance de
5 150 MW. Devant produire annuellement 543 996 MWh, ce projet répond à une demande
6 gouvernementale visant à diversifier les filières d'approvisionnement renouvelables.

7 Figurant parmi les technologies productrices émettant le moins de GES, la filière
8 éolienne permet au Québec de diversifier, à des prix compétitifs, ses sources
9 d'approvisionnement électrique renouvelables. Ce faisant, le parc éolien Massif du Sud
10 est en tout point conforme à la *stratégie gouvernementale de développement durable*, à
11 la *stratégie énergétique* et au *plan d'action sur les changements climatiques*. Il contribue
12 également à rendre possible la substitution des combustibles fossiles par une énergie
13 verte, notamment dans le secteur des transports.

14 Par sa réalisation, le parc éolien de Massif du Sud contribue à l'établissement et au
15 développement au Québec d'une industrie de fabrication d'équipements éoliens et de
16 services capables de desservir une demande en émergence dans le Nord-Est du
17 continent, tout en procurant ici des retombées économiques importantes.

18 Bien accepté par sa communauté d'accueil, le parc éolien Massif du Sud a fait l'objet de
19 nombreuses séances d'information et de consultation. Celles-ci ont permis l'identification
20 de mesures permettant une acceptation encore plus grande. La réduction du
21 déboisement de 34 à 11 hectares dans l'habitat de la grive de Bicknell, le transfert
22 d'infrastructures hors de cette zone, de même que la réalisation de mesures de
23 compensation par le reboisement de 55 hectares dans la zone de nidification de la grive
24 de Bicknell sont quelques unes des mesures adoptées à la suite des consultations.

25 Implanté au cœur de la région de Chaudière-Appalaches, dans la grande région située à
26 proximité de la Capitale nationale de Québec et dans un bassin de plus d'un million de
27 personnes, le parc éolien de Massif du Sud aura des retombées économiques
28 significatives. Par sa mise en service, il deviendra une vitrine technologique ainsi qu'un
29 pôle touristique régional, au plus grand bénéfice des commerces et entreprises
30 agrotouristiques et récréotouristiques régionales.

31 Pour toutes ces raisons, l'Association québécoise de la production d'énergie
32 renouvelable (AQPER) appuie la réalisation du parc éolien du Massif du Sud et
33 demande respectueusement au Bureau d'audiences publiques en environnement qu'il
34 accorde un avis favorable au ministre du Développement durable, de l'Environnement et
35 des Parcs, ce qui facilitera l'émission des autorisations gouvernementales requises.

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE EXÉCUTIF	3
L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER).....	5
1- MISE EN CONTEXTE	6
2-UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE	6
2.1 Le premier appel d'offres	7
2.2 Le second appel d'offres	8
3- UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	10
3.1 Une énergie propre.....	10
3.2 Une énergie permettant la substitution	12
4- UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LA POPULATION LOCALE.....	13
4.1 Le contexte	13
4.2 La démarche	14
4.3 Le constat	15
5- UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	17
6- CONCLUSION.....	19

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE (AQPER)

1 À l'origine en 1991, l'Association regroupait les producteurs privés
2 d'hydroélectricité (APPHQ). Depuis 1998, son champ d'action s'est élargi et
3 l'Association québécoise de la production d'énergie renouvelable (AQPER)
4 regroupe maintenant des entreprises qui œuvrent dans les divers secteurs de
5 l'énergie renouvelable, dont l'énergie éolienne.

6

7 L'AQPER est un interlocuteur privilégié qui assure un lien entre l'industrie et les
8 représentants des gouvernements et des organismes publics impliqués dans le
9 secteur énergétique. Elle participe aux grands débats et aux prises de décisions
10 sur l'évolution et le rayonnement de l'industrie de l'énergie renouvelable au
11 Québec.

1

1- MISE EN CONTEXTE

2 Le développement de l'énergie renouvelable, et plus particulièrement celui
3 l'énergie éolienne, est mis de l'avant par plusieurs gouvernements à travers le
4 monde afin de pourvoir aux besoins énergétiques des populations, dans un
5 contexte de lutte aux changements climatiques. Depuis 2000, l'énergie éolienne
6 a bénéficié d'une forte croissance. Au Canada, la puissance installée atteint
7 maintenant 3 549 mégawatts (MW). Le gouvernement du Québec a aussi intégré
8 dans sa stratégie énergétique l'implantation de 4 000 MW d'énergie éolienne, au
9 terme de 2015.

10 De plus, d'autres types d'énergie renouvelable telle que la production de petite
11 hydraulique, de biomasse et de biogaz sont en exploitation au Québec. Des
12 projets issus des municipalités et des communautés autochtones sont également
13 à venir dans les différentes filières.

14 L'AQPER s'intéresse au projet du parc éolien de Massif du Sud parce que ce
15 dernier permet le déploiement de la filière éolienne sur le territoire québécois et,
16 ce faisant, il accroît la proportion d'énergie renouvelable dans l'offre énergétique
17 globale offerte aux Québécois. Sa réalisation consolide également l'assise de
18 cette filière industrielle.

19

Situé à proximité du Grand Québec, dans un bassin de plus d'un million de
personnes, ce projet offrira une vitrine à l'industrie éolienne tout en permettant
aux citoyens qui se questionnent sur les caractéristiques de cette technologie en
déploiement au Québec de se faire une idée par eux-mêmes de ses
caractéristiques.

2-UN PROJET RÉPONDANT À UNE DEMANDE GOUVERNEMENTALE

20 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
21 gouvernementale. Deux appels d'offres ont été réalisés suite à l'émission de 4
22 décrets édictés par le gouvernement¹. Ces décrets (352-2003; 353-2003;927-
23 2005 et 927-2005) prévoient la production de deux blocs d'énergie éolienne. Le
24 premier décret, émis en 2003, vise à rejoindre une puissance installée totale de
25 1 000 MW; le deuxième, émis en 2005, l'augmente à 2 000 MW. Les délais de

¹ Un troisième appel d'offres destiné aux projets communautaires et autochtones, d'une puissance de 500MW, vient également de se compléter..

1 livraison des deux appels d'offres s'étalent de 2006 à 2015. De plus, ces décrets
 2 fixent les orientations gouvernementales concernant les préoccupations
 3 économiques, sociales et environnementales à prendre en ligne de compte dans
 4 la sélection des projets.

5 **2.1 LE PREMIER APPEL D'OFFRES**

6 Le premier appel d'offres (A/O 2003-02) fut lancé par Hydro-Québec Distribution
 7 le 12 mai 2003 pour des contrats d'approvisionnement de long terme de
 8 1 000 MW. Au total, trente-deux (32) soumissions totalisant plus de 4 292 MW de
 9 puissance ont été reçues de neuf (9) soumissionnaires. Après analyse, Hydro-
 10 Québec a retenu huit (8) offres provenant de deux soumissionnaires.

Tableau 1

Projets retenus dans le 1^{er} appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Baie des Sables	1/12/2006	109,5 MW
• Anse-à-Valleau 1	1/12/2006	100,5 MW
• St-Ulric/St-Léandre	1/12/2007	150,0 MW
• Carleton	1/12/2008	109,5 MW
• Les Méchins	1/12/2009	150,0 MW
• Mont-Louis	1/12/2010	100,5 MW
• Montagne Sèche	1/12/2011	58,5 MW
• Gros Morne	1/12/2011-12	211,5 MW
Total		990,0 MW

11 Le coût unitaire moyen de la production d'énergie éolienne en provenance des
 12 huit contrats signés est de 8,3 ¢/kWh (annuité croissante de 2007) soit 6,5 ¢/kWh
 13 pour l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les coûts associés au transport et aux pertes
 14 électriques et 0,5 ¢/kWh pour le service d'équilibrage offert par Hydro-Québec
 15 Production. La firme Merrimack Energy Group Inc. a analysé pour la Régie de
 16 l'énergie du Québec ces niveaux de prix dans un rapport intitulé *The Competitive*
 17 *Cost of Wind Power, April 2005*. Au terme de son analyse, elle soumet les
 18 conclusions suivantes :

1 *The average cost of bids selected by Hydro-Québec-Distribution are at the*
2 *lower end of the range of costs identified in reports, studies and articles*
3 *regarding the generally accepted cost of wind power.²*

4 **Par l'attribution de ces contrats, Hydro-Québec s'assure une source**
5 **d'énergie à long terme à des coûts compétitifs. De plus, elle favorise**
6 **l'établissement au Québec d'une industrie de fabrication d'équipements et**
7 **de services éoliens capables de desservir une demande en émergence**
8 **dans le nord-est du continent, tout en procurant au Québec des retombées**
9 **économiques importantes.**

10 2.2 LE SECOND APPEL D'OFFRES

11 Le 31 octobre 2005, Hydro-Québec Distribution a procédé au lancement du
12 second appel d'offres pour une puissance installée totale de 2 000 MW. Au total,
13 soixante-sept (67) soumissions sont déposées, totalisant 7 798,7 MW. Après
14 analyse, et aux fins de préparation des contrats, Hydro-Québec Distribution
15 retient quinze (15) projets éoliens provenant de huit (8) soumissionnaires.

16 Le coût unitaire moyen des soumissions retenues par Hydro-Québec Distribution
17 s'établit à 10,5 ¢/kWh soit 8,7 ¢/kWh pour l'électricité et 1,3 ¢/kWh pour les coûts
18 associés au transport et aux pertes électriques et 0,5 ¢/kWh pour le service
19 d'équilibrage. Le projet Massif du Sud, avec un prix de 8,4 ¢/kWh pour
20 l'électricité est le plus compétitif des 15 projets retenus. La firme Merrimack
21 Energy Group, Inc. a procédé à l'analyse des prix des contrats
22 d'approvisionnement avec les prix des principaux produits disponibles dans les
23 marchés du nord-est de l'Amérique et les coûts de transport applicables. Dans
24 son rapport intitulé *The Competitive Cost of Wind Power, July 2008*, elle
25 soumettait les conclusions suivantes à la Régie de l'énergie :

26 *The average cost of the portfolio of selected bids (including transmission costs) is*
27 *generally competitive with the analysis of wind power costs derived on the basis of*
28 *disaggregated costs including the implications of recent increases in capital costs for wind*
29 *projects as well as an analysis based on a sample of wind projects.³*

² Merrimack Energy Group, Final Report - Bid Evaluation and Selection Process For Wind-Generated Electricity Hydro-Quebec Distribution Call For Tenders Process, 2005, p.16.
http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3569-05/Requete/HQD-02_Doc06-Merrimack_3569_29avr05%20.pdf

³ Régie de l'énergie, HQD 2 Document 1 annexe 4 R-3676-2008

1 Les 23 projets de parcs éoliens retenus suite aux deux appels d'offres viendront
 2 ajouter 8,7 TWh par année et 3 000 MW au bilan énergétique du Québec, et ce,
 3 à un coût de revient très compétitif de 6,5 ¢/kWh (annuité croissante de 2007)
 4 pour les 2,3 TWh/an issus du premier bloc et de 8,7 ¢/kWh⁴ (annuité croissante
 5 de 2007) pour les 6,4 TWh/an issus du second bloc.

6 Cette nouvelle production sera graduellement mise en service de 2006 à 2015,
 7 facilitant ainsi sa gestion.

Tableau 2

Projets retenus dans le 2e appel d'offres d'Hydro-Québec Distribution

• Le Plateau	1/12/2011	138,6 MW
• De l'Érable	1/12/2011	100,0 MW
• Des Moulins	1/12/2011	156,0 MW
• Ste-Luce	1/12/2012	68,0 MW
• St-Rémi	1/12/2012	100,0 MW
• New-Richmond	1/12/2012	66,0 MW
• St-Valentin	1/12/2012	50,0 MW
• Seigneurie de Beaupré 2	1/12/2013	132,6 MW
• Seigneurie de Beaupré 3	1/12/2013	139,3 MW
• Vents du Kempt	1/12/2014	100,0 MW
• Aguanish	1/12/2011	80,0 MW
• Massif du Sud 1	1/12/2012	150,0 MW
• Lac Alfred	1/12/2012-13	300,0 MW
• Rivière du Moulin 1	1/12/2014-15	350,0 MW
• <u>Clermont</u>	<u>1/12/2015</u>	<u>74,0 MW</u>

Total

2 004,5 MW

8 La disponibilité d'énergie constitue pour le Québec un atout de premier plan pour
 9 assurer sa croissance économique et le bien-être de sa population. La
 10 production d'énergie éolienne s'avèrera ainsi une source d'énergie importante et
 11 nécessaire pour satisfaire une demande énergétique sans cesse croissante au
 12 Québec.

13 Les contrats de production d'énergie éolienne octroyés sont assortis de plusieurs
 14 clauses visant à minimiser les risques financiers et reliés à l'approvisionnement
 15 énergétique. Ces dernières garantissent également, grâce aux dispositions sur le
 16 contenu régional et québécois, des retombées économiques appréciables pour
 17 les régions et pour le Québec dans son ensemble. Qui plus est, le

⁴ Ces prix n'incluent pas le coût d'équilibrage nécessaire pour raffermir les 3 000 MW de production éolienne. Présentement ce coût est fixé à 0,5 ¢/kWh selon une entente convenue entre HQ Production et HQ Distribution.

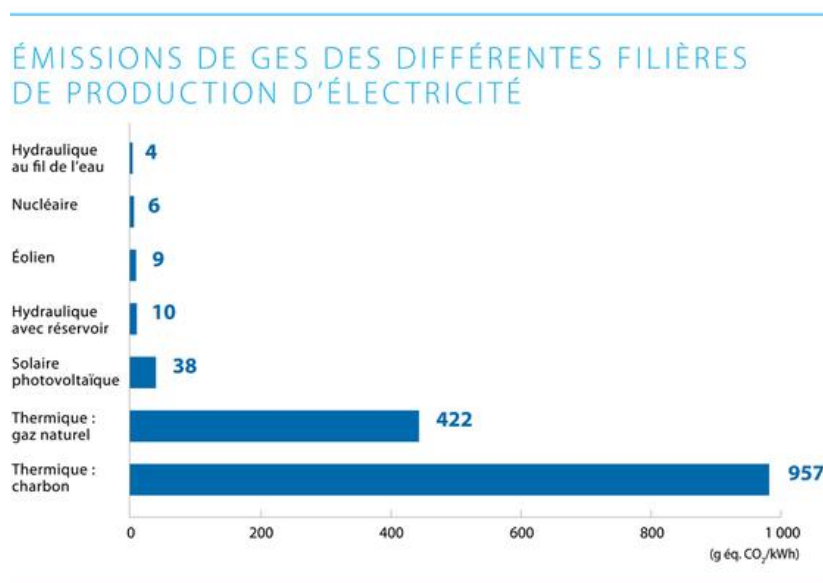
1 développement de ce nouveau secteur d'activité économique permet d'établir
2 une expertise et une base industrielle pour la fabrication de certains éléments
3 des groupes éoliens. En continuité avec le premier bloc d'énergie éolienne,
4 l'activité économique issue du second bloc de production permet de consolider
5 cette base industrielle, l'expertise qui s'est établie dans certaines régions du
6 Québec et le développement d'exportations de biens et services vers la région
7 du nord-est de l'Amérique. Finalement, Hydro-Québec Distribution a tenu compte
8 de ce bloc d'énergie dans le déploiement de son Plan d'approvisionnement du
9 Québec 2008-2017.

3- UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

3.1 UNE ÉNERGIE PROPRE

10 Le parc éolien de Massif du Sud est un actif de production d'électricité structurant
11 pour le Québec, non seulement en matière économique, mais également en ce
12 qui concerne l'environnement. Tel que le démontre le tableau 1, il produira une
13 énergie propre qui se classe parmi les meilleures technologies disponibles sur le
14 plan de la faiblesse de production de GES.

Figure 1



Source : Hydro-Québec, <http://www.hydrosourcedavenir.com/energie/2/parmi-les-options-energetiques-les-plus-propres>

- 1 Ce faisant, **le parc éolien Massif du Sud est en tout point conforme à de**
- 2 **multiples stratégies et orientations du gouvernement du Québec.**
- 3 ✓ **Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013 :**
- 4 L'orientation 3, produire et consommer de façon responsable, se fixe
- 5 notamment comme objectif d'augmenter la part des énergies
- 6 renouvelables ayant des incidences moindres sur l'environnement dans le
- 7 bilan énergétique du Québec⁵.
- 8 ✓ **Stratégie énergétique 2006-2015 :** Intégrer 4 000 MW d'énergie éolienne
- 9 d'ici 2015⁶.
- 10 ✓ **Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012 :** La
- 11 production d'énergie faiblement émettrice de GES et l'efficacité
- 12 énergétique figurent parmi les premières actions identifiées par le
- 13 gouvernement pour atteindre les objectifs de réduction fixés. Le

⁵ Gouvernement du Québec, Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013, 2007, p. 34.

http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/strategie_gouvernementale/strat_gouv.pdf

⁶ <http://www.mrnf.gouv.qc.ca/energie/strategie/index.jsp>

1 développement de l'énergie éolienne fait partie des moyens retenus à
2 cette fin⁷.

3.2 UNE ÉNERGIE PERMETTANT LA SUBSTITUTION

3 L'énergie produite par le parc éolien de Massif du Sud s'ajoutera à
4 l'approvisionnement déjà contracté par Hydro-Québec Distribution et permettra
5 de répondre à la demande québécoise. Renouvelable à plus de 96 %, cette
6 énergie contribue à la lutte au réchauffement climatique et procure à l'économie
7 québécoise la plus faible intensité carbonique des provinces et territoires
8 canadiens, comme en témoigne le tableau 3.

9 Ayant bien planifié la croissance de sa demande, le Québec jouit actuellement
10 d'un surplus énergétique conjoncturel. Cette situation rend possible :

- 11 • la substitution des combustibles fossiles utilisés dans le transport des
12 biens et des personnes, responsables de 40 % des GES émis au Québec,
13 par l'utilisation de l'électricité comme énergie servant à propulser des
14 véhicules électriques ou hybrides *branchables* (plug in hybrids);
- 15 • le déplacement vers le Québec de centres de données informatiques
16 situés aux États-Unis, ce qui permettrait de réduire considérablement la
17 quantité de GES émise au niveau continental⁸;
- 18 • l'implantation de nouveaux clients industriels recherchant une électricité
19 produite, en quantité et en qualité⁹, de façon renouvelable.

⁷Gouvernement du Québec, Le Québec et les changements climatiques, un défi pour l'avenir – Plan d'action 2006-2012, juin 2008, p.18.

http://www.mddep.gouv.qc.ca/changements/plan_action/2006-2012_fr.pdf

⁸ Selon Google, chaque recherche effectuée par un moteur de recherche internet émet 0,2 g de CO₂. Pour plus de détail voir *Pollution par internet*, reportage réalisé par Steve Proulx dans le cadre de l'émission *La vie en vert*, <http://vievenvert.telequebec.tv/occurrence.aspx?id=650>

⁹ Soit en termes de MWh pour ce qui est de la quantité ainsi qu'en termes de qualité d'onde et d'heures de continuité de service pour ce qui est de la qualité.

Tableau 3

Production de GES par millions de dollars de PIB au Canada
 Exprimé en tonne équivalent de CO₂/ M\$ de PIB

	2005	2006	2007	2008
T-N&L	459	365	365	319
IPE	544	489	456	423
N-E	699	636	628	614
N-B	849	724	705	656
Qc	314	297	293	271
On	373	342	342	326
Man	504	468	444	429
Sk	1642	1564	1455	1147
Ab	1049	980	963	838
C-B	366	335	336	329

Sources : Statistique Canada et Environnement Canada

1 **Somme toute, le parc éolien de Massif du Sud répond aux aspirations des**
 2 **Québécois en contribuant à rencontrer les objectifs de réduction des GES**
 3 **fixés par le protocole de Kyoto et par les cibles gouvernementales fixées**
 4 **en novembre 2009, soit une réduction de 6 % des émissions de GES sous**
 5 **le niveau de 1990 d'ici à 2012 et de 20 % d'ici à 2020¹⁰.**

4- UNE DÉMARCHE SOUTENUE PAR LA POPULATION LOCALE

4.1 LE CONTEXTE

6 Le promoteur du parc éolien de Massif du Sud, Saint-Laurent énergies, a
 7 répondu à un processus d'appel d'offres au plus bas soumissionnaire qualifié.
 8 Pour ce faire, il devait répondre à un volumineux cahier des charges et se voyait
 9 évalué selon une grille d'évaluation adoptée par la Régie de l'énergie du
 10 Québec¹¹. Cette méthode allouait un maximum de 45 points pour la dimension
 11 monétaire et un maximum de 55 points pour la dimension non monétaire. Neuf

¹⁰ MDDEP, Plan stratégique 2009-2014, p.11. En 1990, le Québec émettait 83,67Mt équivalent CO₂.

¹¹ Décision D-2005-201, <http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/decisions/D-2005-201.pdf>.

1 (9) de ces 55 points portaient sur des éléments ayant trait au développement
2 durable et à l'acceptation de la population recevant le projet. Pour ce qui est des
3 projets situés en terres privées :

4 *Le cadre de référence s'inspire de l'entente sur le passage des lignes*
5 *de transport en milieux agricole et forestier entre l'UPA et Hydro-*
6 *Québec et propose aux intervenants agricoles et aux promoteurs de*
7 *projets éoliens des principes d'intervention, des méthodes et des*
8 *mesures concernant :*

- 9 ○ *la localisation des ouvrages éoliens;*
- 10 ○ *l'atténuation des impacts liés aux travaux de construction*
11 *et de démantèlement;*
- 12 ○ *l'atténuation des impacts liés à l'exploitation et à*
13 *l'entretien;*
- 14 ○ *la compensation des propriétaires.*¹²

15 Travaillant seuls ou en concurrence avec d'autres promoteurs sur un même site,
16 les soumissionnaires ont préparé leurs propositions à Hydro-Québec Distribution
17 dans le délai qui leur était imparti et en fonction de la grille d'évaluation qui les
18 départagerait.

19 4.2 LA DÉMARCHE

20 Afin d'être conforme aux exigences du processus, le promoteur a :

- 21 • **répondu aux exigences des règlements de contrôle intérimaire (RCI);**
- 22 • **obtenu les résolutions habilitantes** de la part des municipalités
23 concernées;
- 24 • **signé une convention avec chaque municipalité et chaque MRC**
25 **concerné;**
- 26 • **convenu d'une entente de gré à gré avec tous les propriétaires** des
27 terres sur lesquelles seront érigées les éoliennes et les infrastructures
28 permettant le transport et le raccordement de l'électricité produite par le
29 parc au réseau de TransÉnergie ainsi qu'avec le ministère des
30 Ressources naturelles et de la Faune pour la portion construite sur les
31 terres publiques.

32 Suite à l'obtention d'un contrat avec HQD, au terme du processus d'appel
33 d'offres, le promoteur peut alors rencontrer la population de la région
34 d'implantation du projet afin de la consulter sur le projet qu'il entend réaliser.

¹² Idem, p.5.

1 Cette étape est fondamentale en vue de l'adhésion de la population qui recevra
2 le projet. **Le promoteur se doit donc non seulement d'entendre les**
3 **propositions de bonification ou les demandes de modification qui lui sont**
4 **faites, il doit les écouter.** L'AQPER privilégie pour ses membres une
5 philosophie où **c'est le promoteur qui doit s'adapter au milieu qui le reçoit et**
6 **non l'inverse.** Il est important de développer et de conserver un dialogue avec
7 ses hôtes afin d'expliquer les différentes variables en jeu et leur impact respectif
8 sur la réussite du projet afin de convenir d'un plan d'aménagement consensuel.
9 Sans ce dialogue, il ne peut y avoir de point d'équilibre entre l'adhésion
10 citoyenne et la faisabilité technicoéconomique¹³.

11 4.3 LE CONSTAT

12 Pour parvenir à cet équilibre, le promoteur du projet Massif du Sud a **tenu de**
13 **multiples rencontres individuelles et collectives, ainsi que des journées**
14 **portes ouvertes** afin de rencontrer les résidents des municipalités concernées.
15 Ces activités lui ont permis :

- 16 1- d'expliquer le projet qu'il propose aux résidents;
- 17 2- d'entendre et d'écouter les opinions émises;
- 18 3- de déterminer les meilleures mesures d'atténuation possibles afin de
19 permettre une relation de bon voisinage avec les différents propriétaires
20 visés ainsi que la poursuite d'une sylviculture dynamique dans la région.

21 Sur la base de l'information obtenue, le promoteur a revu la disposition et le type
22 d'éolienne retenu afin de répondre à un souhait émis par la population. Ce
23 faisant, il a :

- 24 • **réduit considérablement son impact sur l'habitat de la grive de**
25 **Bicknell;**
- 26 • **mis en place des mesures de compensation d'habitat** pour l'aire de
27 nidification de la grive de Bicknell à raison de 5 hectares pour chaque
28 hectare affecté par la construction d'infrastructure;
- 29 • Procédé à de nombreuses études de micro positionnement des éoliennes
30 afin de minimiser les impacts du projet;

¹³ Cet équilibre doit rencontrer l'ensemble des obligations avec le milieu hôte, avec les partenaires et créanciers, et ce, à l'intérieur des revenus prévus au contrat signé préalablement avec Hydro-Québec Distribution.

- 1 • **Utilisé trois de ses localisations alternatives** afin de disposer son parc
2 de production d'une manière satisfaisante pour les propriétaires et
3 utilisateurs du territoire d'implantation.

4 La mise sur pied du Comité de suivi permettra également de suivre
5 l'enracinement du parc éolien dans son milieu d'accueil et de gérer, de façon
6 proactive et en toute transparence, les problèmes et nuisances qui pourraient
7 survenir lors de la construction ou de l'opération du parc.

8 Bien que chaque projet soit différent, par sa configuration et par le profil socio-
9 économique ou environnemental du milieu dans lequel il s'insère, il n'en demeure
10 pas moins qu'une fois celui-ci en opération on constate une hausse de
11 l'appréciation de la filière éolienne par la population hôte. Cette réalité a été
12 étudiée notamment par la firme Multi-Réseau en 2007¹⁴. À l'aide d'un sondage
13 multivarié auprès de deux populations¹⁵, les chercheurs ont établi que l'opinion
14 de la population vivant à proximité du parc est passée de 83 % favorable à 86 %,
15 une fois sa mise en service. On retient également de ce sondage que :

- 16 • 73 % des répondants estiment que le parc a des retombées économiques
17 positives;
18 • 74 % croient que l'installation d'un parc ne nuit pas au tourisme de la
19 région;
20 • 72 % pensent que vivre près d'un parc ne représenta pas de risque pour
21 la santé.

22 C'est pourquoi l'AQPER est d'avis qu'il est du devoir du promoteur d'effectuer
23 une consultation approfondie auprès des résidents des municipalités qui
24 reçoivent le projet très tôt dans le processus de conception. Il lui est également
25 impératif d'écouter les demandes du milieu, d'identifier des mesures d'adaptation
26 consensuelles et de les intégrer au projet. Ces bonnes pratiques ne sauraient
27 être complètes sans la création d'un comité de suivi composé de représentants
28 de la région d'accueil pour accompagner le promoteur dans le processus de
29 construction, de mise en service et d'opération du parc éolien. C'est avec ce
30 groupe qu'il déterminera les mesures les plus appropriées pour répondre à toute
31 plainte émise par un ou plusieurs citoyens. **L'ensemble de ces bonnes**
32 **pratiques a été respecté par le promoteur.**

¹⁴ LÉGER, Caroline, Lemieux, Daniel, Les éoliennes : c'est beau et c'est bon, Enerview, printemps 2008. Enquête téléphonique réalisée auprès de 1 000 personnes.

¹⁵ Une population vivant à moins de 10 kilomètres d'un parc éolien et une autre vivant à une plus grande distance

5- UN MOTEUR RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

1 Le projet est, comme nous l'avons vu, le résultat d'un appel d'offres qui découle
2 d'une stratégie du gouvernement de développer l'éolien au bénéfice des régions.
3 Établie en 2003, cette stratégie de développement énergétique, économique et
4 régional a permis, avec le premier appel d'offres, la venue au Québec
5 d'entreprises spécialisées dans le secteur éolien et le développement d'une
6 industrie manufacturière en région et d'une industrie de services.

7 Les promoteurs québécois se sont également développés et diversifiés grâce à
8 cette volonté gouvernementale de diversifier les sources d'approvisionnement
9 électrique. Des entreprises telles que Boralex, Innergex ou Kruger, de même que
10 de nombreuses firmes de génie-conseil ou de services environnementaux,
11 juridiques et financiers exportent aujourd'hui leur savoir-faire dans toute
12 l'Amérique du Nord et même au-delà. Montréal est aujourd'hui la ville où se
13 concentre la plus grande expertise éolienne à l'échelle continentale. La création
14 de Saint-Laurent énergies, son développement dynamique, les investissements
15 de près de deux milliards de dollars qu'elle réalisera au Québec, témoignent de
16 l'incroyable synergie que développe la filière éolienne.

17 La première vague de développement a entraîné une construction moyenne de
18 150 MW par année entre 2005 et 2010. Selon l'étude réalisée en 2010 par Jean-
19 Claude Thibodeau¹⁶, ce premier appel d'offres aura créé 1 860 emplois à temps
20 plein pour une période de 6 ans au cours de la phase de construction. Au terme
21 de leur entrée en phase de production, l'auteur estime que ces parcs occuperont
22 annuellement à temps plein 99 personnes et procureront de l'emploi à 165 autres
23 personnes de façon indirecte et induite.

24 Lancé en 2005, le 2e appel d'offres permet de maintenir et d'accroître le bassin
25 de main-d'œuvre et l'expertise mobilisée. Mis en services à partir de 2012, ces
26 projets arrivent alors que l'intensité économique issue du 1er appel d'offres
27 commence à ralentir. Plus de 5 200 emplois par année seront ainsi créés

¹⁶ THIBODEAU, Jean-Claude, Étude des retombées économiques de la filière de l'énergie éolienne sur le Québec et en Gaspésie, étude réalisée pour Canwea, octobre 2010, 42p.

1 pendant les 5 années que dureront la construction et la mise en service des
2 2 004 MW contractés.

3 **Le parc éolien de Massif du Sud** est de ce nombre. D'une **valeur de 350 M\$**,
4 ce projet de 150 MW **créera localement de 150 à 200 emplois durant la phase**
5 **de construction et de 8 à 10 emplois permanents pendant sa phase**
6 **d'exploitation**. Étant assujéti aux règles de l'appel d'offres, **il soutiendra**
7 **également de nombreux emplois au Québec**. De fait, le contenu québécois
8 sera de 60 % et 30 % du coût des éoliennes bénéficiera à la région de la MRC
9 de Matane et de la Gaspésie. La région d'implantation profitera également d'un
10 apport annuel de 375 000 \$¹⁷ en plus des sommes versées aux propriétaires des
11 terres privées.

12 Finalement, le parc éolien Massif du Sud agira comme moteur de développement
13 touristique pour la région, puisqu'il est localisé dans un bassin comportant une
14 population de plus d'un million de¹⁸ personnes. De fait, son implantation vient
15 bonifier l'offre récréotouristique déjà présente avec le parc régional du Massif du
16 Sud. **L'ensemble des entreprises agrotouristiques et de plein air**
17 **bénéficiera de cet apport de visiteurs**. C'est donc un projet structurant pour
18 l'économie locale et pour la vocation de développement durable du parc régional
19 du Massif du Sud.

¹⁷ À raison de 300 000 \$ pour les quatre municipalités et de 75 000 \$ aux deux MRC pour le financement récurant du parc du Massif du Sud.

¹⁸ Soit la grande région de Québec.

6- CONCLUSION

1 Le développement de la filière éolienne au Québec émane d'une volonté
2 gouvernementale. Le parc éolien du Massif du Sud figure parmi les projets
3 retenus par Hydro-Québec Distribution au terme de son 2^e appel d'offres. Par
4 l'attribution de ces contrats, Hydro-Québec s'assure une source d'énergie de
5 long terme à des coûts compétitifs. Ce faisant, elle favorise l'établissement au
6 Québec d'une industrie de fabrication d'équipements et de services éoliens
7 capable de desservir une demande en émergence dans le nord-est du continent
8 tout en procurant au Québec des retombées économiques importantes.

9 Le parc éolien de Massif du Sud produit une énergie propre et en tout point
10 conforme à la *stratégie gouvernementale de développement durable*, à la
11 *stratégie énergétique* ainsi qu'au *plan d'action sur les changements climatiques*.
12 Il répond aux aspirations des Québécois en contribuant à rencontrer les objectifs
13 de réduction des GES fixés par le protocole de Kyoto et par les cibles
14 gouvernementales fixées en novembre 2009, soit une réduction de 6 % des
15 émissions de GES sous le niveau de 1990 d'ici à 2012 et de 20 % d'ici 2020.

16 Dans la démarche de présentation de son projet aux citoyens des municipalités
17 concernées, Saint-Laurent énergies énergie a obtenu les résolutions habilitantes
18 de la part des municipalités et MRC concernées, il a signé une convention avec
19 celles-ci et il a convenu d'une entente de gré à gré avec les propriétaires des
20 terres sur lesquelles seront érigées les éoliennes et infrastructures nécessaires.
21 De plus, il a non seulement entendu les propositions de bonification ou les
22 demandes de modification qui lui ont été faites, il les a écoutées. À titre
23 d'exemple, il a notamment minimisé au maximum la déforestation dans la zone
24 d'habitat de la grive de Bicknell en plus d'instaurer des mesures de
25 compensation d'habitat à raison de 5 hectares pour chaque hectare utilisé. Ce
26 faisant, il s'est adapté au milieu qui le reçoit et non l'inverse. Il a donc respecté
27 l'ensemble des bonnes pratiques recommandées par l'AQPER.

28 D'une valeur de 350 M\$, le parc éolien Massif du Sud créera localement de 150
29 à 200 emplois durant sa phase de construction et de 8 à 10 emplois permanents
30 pendant sa phase d'exploitation. Il soutiendra également de nombreux emplois
31 ailleurs au Québec dans différentes entreprises de la filière éolienne. De plus,
32 par son rayonnement touristique au cœur d'un bassin de plus d'un million de
33 personnes, l'ensemble des entreprises agrotouristiques et de plein air de la

1 région bénéficiera de son implantation. C'est donc un projet structurant pour
2 l'économie locale.

3 **Pour toutes ces raisons, l'Association québécoise de la production**
4 **d'énergie renouvelable (AQPER) appuie la réalisation du parc éolien de**
5 **Massif du Sud et demande respectueusement au Bureau d'audiences**
6 **publiques en environnement qu'il émette un avis favorable au ministre du**
7 **Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, ce qui facilitera**
8 **l'émission des autorisations gouvernementales requises.**